

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID : 031-243100906-20241203-20241203004-DE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Date de la convocation : 27 novembre 2024

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024

N° 2024-12-03-004

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à 21 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Jean-Claude PAVE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Cédric GALEY, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Elodie FAJEAU, Stéphanie BILLIET, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Marc HAVRANEX, Joël LARRIEU, Thomas LUDOVIC, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Christophe GIRAUD.

Ayant donné procuration :

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DES ABORDS DES ARBRES DES DEUX COURS DE L'ECOLE MATERNELLE

Madame la Présidente expose :

Lors de la construction de l'école maternelle, et afin de favoriser la végétalisation des deux cours, des arbres avaient été plantés. Au fil des ans, la croissance de ces derniers a entraîné l'apparition de racines prédominantes, devenant dangereuses pour les enfants qui trébuchent régulièrement. Afin de mettre en sécurité ces espaces, il est préconisé la mise en place de bancs circulaires autour des arbres.

Un devis a été demandé à la société Loisirs Aménagement qui a estimé les travaux à la somme de 2 970.00 € HT, soit 3 564.00 € TTC.

Madame la Présidente propose donc le plan de financement suivant :

COUT TOTAL DES TRAVAUX..... 2 970.00 € HT

- Conseil Départemental (40 %)..... 1 188.00 €
- Autofinancement (60 %)..... 1 782.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID : 031-243100906-20241203-20241203004-DE



Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de Madame la Présidente de mettre en sécurité les abords des arbres des deux cours de l'école maternelle en installant des bancs circulaires.
- **Valide** le plan de financement présenté par Madame la Présidente et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- **Mandate** Madame la Présidente pour solliciter lesdites subventions et effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le 3 décembre 2024
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le 11/12/2024



Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente